



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 19 janvier 1993

Conseil national

Au Conseil fédéral

Réponse écrite

92.3585 Postulat Robert du 18.12.1992  
Centres pour les victimes de viols et de tortures

La réponse au postulat Robert est adoptée (cf. annexe).

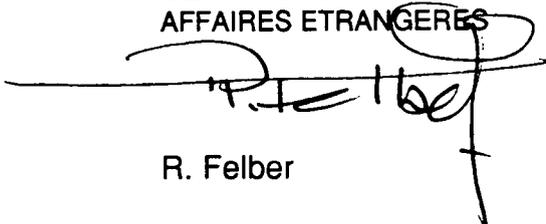
Les raisons d'accepter le postulat sont les suivantes:

- Il existe déjà en ex-Yougoslavie des centres et des programmes de réadaptation pour personnes traumatisées par la guerre (tortures, viols et autres violences graves, ect.). Si des ONG suisses ou des organisations internationales en font la demande, le DFAE (DDA) est disposé à soutenir dans la mesure du possible de tels centres ou programmes. Ainsi, la DDA vient d'accorder 1 million de francs à un programme d'aide humanitaire lancé par l'UNICEF en ex-Yougoslavie, dont un volet couvre le traitement psychiatrique d'enfants traumatisés par la guerre, ainsi que la formation d'enseignants et de psychologues scolaires en la matière.

- Le Conseil fédéral a accordé en 1990 un soutien de frs 100'000.-- à la Croix-Rouge Suisse pour une étude sur la situation en Suisse des réfugiés torturés et les thérapies à leur administrer. La Croix-rouge procède actuellement à une nouvelle étude, dite de faisabilité, relative à la création d'un centre de thérapie pour les victimes de la violence. Cette étude proposera un concept détaillé, analysera la possibilité d'intégrer un tel centre dans les structures existantes de notre système de santé et les moyens de le financer. Le Conseil fédéral se prononcera, le moment venu, sur la possibilité de créer un tel centre.

L'ODR (DFJP) et l'OFSP (DFI) approuvent le projet de réponse.

DEPARTEMENT FEDERAL DES  
AFFAIRES ETRANGERES



R. Felber

Annexes:

Réponse d + f

Extrait du procès-verbal à:

- DFJP 3 ex. pour information
- DFI 3 ex. pour information
- Chancellerie fédérale 3 ex. pour information

Nationalrat

Schriftliche Beantwortung

92.3585 Postulat Robert vom 18 Dezember 1992  
Zentren für Vergewaltigungs- und Folteropfer

---

Der Bundesrat wird ersucht

- sich für die Schaffung von professionell betreuten Zentren für Vergewaltigungs- und Folteropfern im früheren Jugoslawien einzusetzen und
- nach Möglichkeit in Zusammenarbeit mit Hilfswerken und Kirchen die Schaffung eines Zentrums für Vergewaltigungs- und Folteropfer in der Schweiz zu unterstützen.

*Mitunterzeichner:* Baumann, Gardiol, Hollenstein, Misteli, Rebeaud, Thür (6)

Begründung

Die Postulantin verzichtet auf eine Begründung und wünscht eine schriftliche Antwort.

Erklärung des Bundesrates

Der Bundesrat ist bereit, das Postulat entgegenzunehmen.

Conseil nationalRéponse écrite

92.3585 Postulat Robert du 18 décembre 1992

Centres pour les victimes de viols et de tortures

---

Le Conseil fédéral est prié

- d'intervenir en faveur de la création de centres, disposant de professionnels qualifiés, pour les victimes de viols et de tortures dans l'ex-Yougoslavie, et

- dans la mesure du possible, de fournir son appui à la création d'un centre en Suisse pour les victimes de viols et de tortures, en collaboration avec les oeuvres d'entraide et les Eglises.

*Cosignataires:* Baumann, Gardiol, Hollenstein, Misteli, Rebeaud, Thür (6)

Développement

L'auteur renonce à développer son intervention mais demande une réponse écrite.

Déclaration du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

Nationalrat

Vom BUNDESRAT  
am 27. JAN. 1993  
gutgeheissen *Mu*

Schriftliche Beantwortung

92.3585 Postulat Robert vom 18 Dezember 1992  
Zentren für Vergewaltigungs- und Folteropfer

---

Der Bundesrat wird ersucht

- sich für die Schaffung von professionell betreuten Zentren für Vergewaltigungs- und Folteropfern im früheren Jugoslawien einzusetzen und
- nach Möglichkeit in Zusammenarbeit mit Hilfswerken und Kirchen die Schaffung eines Zentrums für Vergewaltigungs- und Folteropfer in der Schweiz zu unterstützen.

*Mitunterzeichner:* Baumann, Gardiol, Hollenstein, Misteli, Rebeaud, Thür (6)

Begründung

Die Postulantin verzichtet auf eine Begründung und wünscht eine schriftliche Antwort.

Erklärung des Bundesrates

Der Bundesrat ist bereit, das Postulat entgegenzunehmen.

Approuvé par le  
CONSEIL FÉDÉRAL  
le 27 JAN. 1993 *14*

Conseil national

Réponse écrite

92.3585 Postulat Robert du 18 décembre 1992  
Centres pour les victimes de viols et de tortures

---

Le Conseil fédéral est prié

- d'intervenir en faveur de la création de centres, disposant de professionnels qualifiés, pour les victimes de viols et de tortures dans l'ex-Yougoslavie, et
- dans la mesure du possible, de fournir son appui à la création d'un centre en Suisse pour les victimes de viols et de tortures, en collaboration avec les oeuvres d'entraide et les Eglises.

*Cosignataires:* Baumann, Gardiol, Hollenstein, Misteli, Rebeaud, Thür (6)

Développement

L'auteur renonce à développer son intervention mais demande une réponse écrite.

Déclaration du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.